

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**15 Titulaires**Pouvoirs :**4**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :
06 Octobre 2022**Délibération n°
2022.10.61****L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Laurent DUPLOMB, Roland LONJON et Michel JOUBERT.

CONTRATS PEC

M. le Président informe le Comité Syndical, la possibilité pour la collectivité de faire appel au contrat PEC (Parcours Emploi Compétence).

Les contrats PEC permettent aux personnes les plus éloignées du marché du travail, le développement des compétences, l'accès à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, dans l'objectif d'une inclusion durable dans l'emploi. Les aides accordées par l'Etat pour la mise en œuvre de ce type de contrat représentent actuellement une aide financière à hauteur de 45 % du salaire brut (SMIC en vigueur), calculée dans la limite de 26H00 par semaine (minimum de la durée hebdomadaire prise en charge).

Il propose au Comité Syndical la possibilité de contracter 2 contrats PEC en complément du tableau des effectifs. Les besoins du service laissent envisager une durée hebdomadaire jusqu'à 35 heures par semaine, modulable selon les périodes d'activité en déchetterie notamment. Il est donc possible de compléter la durée de travail du PEC jusqu'à 35h le cas échéant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité la possibilité de contracter 2 contrats PEC en complément du tableau des effectifs dont le temps de travail et la durée devront être adaptés aux besoins du SYMPTTOM.

- **CHARGE** le Président de signer les contrats et sélectionner les candidats potentiels.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57


Jean-Paul LYONNET